

Mon numéro : [NIR_OD]

Mon nom ou celui de mon ayant droit :

[Nom_OD] [Prénom_OD]

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.

Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646

Service gratuit
 + prix appel

[Civ] [Nom_AD] [Prénom_AD]

[Adresse ligne 2]

[Adresse ligne 3]

[Adresse ligne 4]

[Code postal] [Ville]

Le [JJ/MM/AAAA]

> DÉPISTAGE DES CANCERS DU SEIN : PLUS UN CANCER DU SEIN EST DÉTECTÉ TÔT, PLUS LES CHANCES DE GUÉRISON SONT GRANDES.

Madame [Nom_AD],

Le dépistage du cancer du sein concerne toutes les femmes de 50 à 74 ans. C'est pourquoi je vous invite à bénéficier du **programme national de dépistage organisé du cancer du sein**.

Ce dépistage permet de repérer un cancer le plus tôt possible, **même en l'absence de symptôme**, pour le traiter. **En effet, plus un cancer du sein est détecté tôt, plus les chances de guérison sont grandes. Chaque année, plus de 2,5 millions de femmes participent à ce programme de prévention.**

Le dépistage du cancer du sein consiste à consulter un radiologue agréé pour qu'il vous examine et qu'il vous fasse une mammographie. **C'est simple, rapide et pris en charge à 100% par votre régime d'assurance maladie, vous n'avez rien à payer ni à avancer.**

Pour réaliser ce dépistage, je vous invite dès aujourd'hui à :

1. vérifier que vous n'êtes pas dans les situations indiquées au dos de ce courrier ;
2. prendre rendez-vous chez le radiologue agréé de votre choix parmi ceux de la liste ci-jointe, et lui apporter cette invitation (ainsi que votre précédente mammographie si vous l'avez).



Vous trouverez toutes les informations utiles et les étapes à suivre dans le dépliant joint à ce courrier.

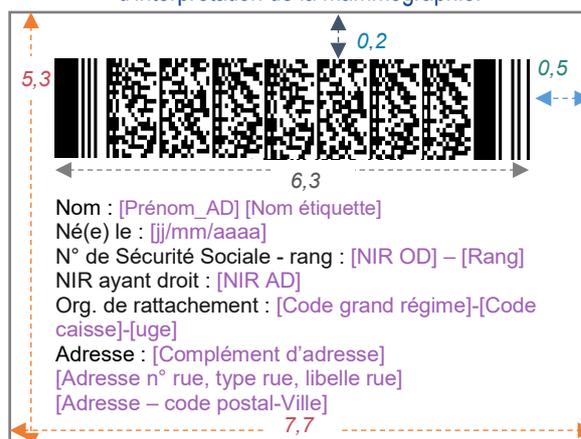
Avec toute mon attention,
 le Médecin-conseil national de l'Assurance Maladie

DES ÉTIQUETTES À UTILISER LORS DE L'EXAMEN DE DÉPISTAGE

Étiquette à dater et à coller sur le dossier



Étiquette à coller sur la fiche
 d'interprétation de la mammographie.



Si vous êtes dans l'une des situations décrites ci-dessous, vous n'êtes pas concernée par cette invitation. Vous pouvez nous le signaler en suivant la procédure indiquée sur le site www.ameli.fr/depistage-cancer-sein. Si vous avez des questions, parlez-en avec votre médecin traitant ou un professionnel de santé.

1- Concernant vos antécédents personnels et familiaux

- Vous avez ou avez eu un cancer du sein.
- Vous avez dans votre famille des cas de cancer du sein et/ou des ovaires.
- Vous avez une prédisposition génétique (BRCA 1, BRCA 2, ...).
- Vous avez eu une irradiation thoracique à haute dose (« radiothérapie ») pour un lymphome de Hodgkin.

2- Concernant la réalisation d'examens

- Vous avez déjà une mammographie de dépistage prévue prochainement.
- Vous êtes actuellement suivie pour une anomalie détectée au niveau d'un ou des deux seins.
- Vous avez une surveillance médicale particulière pour le dépistage du cancer du sein (antécédents personnels et/ou familiaux).
- Vous avez effectué une mammographie de dépistage il y a moins de 2 ans.



Information sur le traitement de vos données personnelles et vos droits

Dans le cadre du programme national de santé publique du dépistage organisé des cancers, plusieurs acteurs sont habilités à utiliser vos données personnelles dans le respect du droit applicable :

1. l'Assurance Maladie recourt à vos données d'identité, de contact et de santé pour vous inviter au dépistage ;
2. votre médecin traitant est informé de votre situation en recevant les résultats, comme les Centres régionaux de coordination des dépistages (CRCDC), afin de vous accompagner dans votre parcours ;
3. des agences ou structures publiques : l'Assurance Maladie, Santé publique France pour l'évaluation du dispositif, l'Institut National du Cancer pour la réalisation d'études via sa plateforme de données en cancérologie.

Pour en savoir plus sur vos données dans le cadre des dépistages organisés et connaître vos droits, rendez-vous sur www.ameli.fr/depistages-cancers-donnees-personnelles

